



*Municipalité d'Ulverton*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'Ulverton**

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente, donnée par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Ulverton qui se tiendra le 29 septembre 2025, à 19 h, en son lieu habituel situé au 155, route 143, à Ulverton, le Conseil statuera sur la dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure (25-DM-04) – 140, rue Centre – lot 3 511 722**

**Nature et effets :** Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser l'implantation d'un cabanon en cours avant, alors que l'article 4.2 du règlement de zonage n° 389-2006 précise que les bâtiments accessoires ne doivent pas être situés entre la façade avant du bâtiment principal et l'emprise de rue.

**Identification du lot concerné :** Lot numéro 3 511 722

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ À ULVERTON**, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2025.

---

Vicki Turgeon,  
Directrice générale & greffière-trésorière